



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-338**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 3 mai 2022, le « *Règlement numéro 2021-338 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'autoriser les poulaillers urbains* ».

Ce règlement modifie le *Règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton* afin d'autoriser, à certaines conditions, les poulaillers urbains comme constructions accessoires aux usages résidentiels.

Le 10 juin 2022, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 13^e jour de juillet 2022

Nabil Boughanmi,
Directeur général
et greffier-trésorier